

FICHE PROJET

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE CAMPAGNE ABC 2024

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM DE LA STRUCTURE	COMMUNE DE BALMA
ADRESSE DU SIEGE	Hôtel de Ville, 8 Allée de l'Appel du 18 Juin 1940
CODE POSTAL	31130
COMMUNE	BALMA
N°SIRET DE LA COMMUNE	213 100 449 00015
REPRESENTANT LEGAL	
PRENOM NOM	VINCENT TERRAIL-NOVES
FONCTION	Maire de Balma
TELEPHONE	05 61 24 92 92
COURRIEL	maire@mairie-balma.fr
RESPONSABLE DU PROJET	
PRENOM NOM	FABIENNE DARBIN-LANGE
FONCTION	3°ADJOINTE AU MAIRE CHARGÉE DE L'URBANISME, L'AMENAGEMENT URBAIN, LA MAÎTRISE FONCIERE ET L'HABITAT
TELEPHONE	05 61 24 72 40
COURRIEL	fabienne.darbin-lange@mairie-balma.fr
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PORTEUR DU PROJET	
TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE	Votre structure est-elle reconnue « Territoire engagé pour la nature » ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A
PLANIFICATION DE L'URBANISME	Votre structure dispose-t-elle de la compétence en matière de document d'urbanisme ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A Si non, par quelle collectivité cette compétence est-elle assurée sur votre territoire ? Toulouse Métropole

IDENTIFICATION DU PROJET

TITRE	PROJET Atlas de la Biodiversité Communale de Balma
CONTEXTE	<p>Située dans la première couronne de Toulouse, Balma est une commune aux paysages contrastés du fait de sa situation géographique (à l'ouest la commune est bordée par la Vallée de l'Hers et à l'est par les confins du lauragais). Balma a préservé son identité « entre ville et campagne », identifiée comme telle par ses habitants, ayant su sauvegarder ses espaces naturels et agricoles couvrant encore près de la moitié de son territoire. Dans l'enveloppe urbaine, forte de ses 57 hectares d'espaces verts aménagés et de ses 17 hectares d'espaces verts naturels que la Mairie entretient, la ville rayonne « vert » et la municipalité s'est engagée à maintes reprises pour la protection de son environnement et du cadre de vie des balmanais.</p> <p>Du fait de sa localisation géographique, de la présence de transports en commun structurants, de son cadre de vie très préservé, et bénéficiant de l'attractivité économique de Toulouse Métropole, la commune de Balma accueille une population toujours croissante. Cela s'accompagne de la construction de logements et d'équipements publics au sein de l'enveloppe urbaine. Compte tenu de la sobriété foncière à laquelle toute collectivité est tenue, notamment depuis la loi Climat et Résilience, l'enveloppe urbaine de Balma – au sein de laquelle se trouve une biodiversité importante et de nombreux biotopes – va devoir se renouveler, se densifier et se réinventer.</p> <p>Or, plusieurs milieux méritent une attention particulière. D'abord, la Vallée de l'Hers (trame verte), qui s'étend du Nord au Sud sur toute la frontière Ouest de Balma. Véritable réservoir de biodiversité, elle constitue un corridor écologique et un milieu privilégié pour de nombreuses espèces. Elle fait également office de « zone tampon » entre Toulouse et Balma, lui faisant bénéficier d'une fraîcheur non négligeable (3 à 4 degrés de moins qu'à Toulouse). La Vallée de l'Hers se situe dans l'enveloppe urbaine de la commune et de ce fait doit être protégée de façon encore plus importante.</p> <p>Puis, au sein même de l'espace urbain, la désignation et la gestion de zones protégées constituent les fondements de la conservation de la biodiversité. Cette dernière permet d'agir simultanément sur la santé et le bien-être des habitants, sur la résilience aux risques naturels et sur le climat. Il est donc essentiel de connaître les espèces présentes même en territoire urbain et de savoir les protéger pour que la faune et la flore continuent de s'y épanouir.</p> <p>Avec l'acquisition de connaissances sur la biodiversité du territoire, la commune de Balma pourra justifier de la protection des milieux dans lesquels elle a été constatée et de bonnes pratiques de gestion tant dans les futurs projets d'aménagements</p>

urbains qu'auprès des habitants.

Enfin, les données acquises viendront compléter l'ensemble des nombreuses observations déjà effectuées sur Balma. Afin de diffuser ces connaissances et d'insuffler une dynamique citoyenne, le projet d'ABC de Balma prévoit d'intégrer pleinement les associations, les instances de démocratie participative, les structures éducatives et les groupes scolaires.

OBJECTIFS	<p>Poursuivre les efforts en faveur d'une meilleure connaissance de la biodiversité et d'identification des enjeux en termes d'espèces et de milieux. Seront précisément fléchés la Vallée de l'Hers, conformément au vœu formulé par la majorité municipale en 2020, et l'enveloppe urbaine de Balma, afin de mieux prendre en compte la biodiversité et la protection des zones humides et cours d'eau dans les projets d'aménagements urbains alors même que la loi climat et résilience conduit à densifier cette enveloppe urbaine. Un focus sera réalisé sur les cours d'eau traversant l'espace urbain de la commune.</p> <p>Identifier et protéger la faune et la flore locale en vue de les intégrer dans les projets d'aménagement du territoire. Premièrement, préalablement à leur intégration dans les documents d'urbanisme, il s'agira de protéger les biotopes situés dans l'espace urbain en utilisant des outils juridiques résultant du Code de l'environnement. Deuxièmement, il s'agira d'intégrer au fur et à mesure de leur identification, la faune et la flore à protéger dans les documents d'urbanisme applicables lors de leurs modifications ou révisions.</p> <p>Engager une dynamique citoyenne : valoriser et partager les résultats de l'inventaire et les données déjà existantes sur la commune auprès du grand public afin de leur faire jouer un rôle proactif dans la défense de la faune et de la flore de leur territoire et de diffuser les bonnes pratiques en matière de préservation des milieux naturels. Cette dynamique pourra être impulsée via des animations, outils de sensibilisation, communication et projets menés vers différents groupes constitutifs de la société civile de Balma.</p>
DUREE DE MISE EN ŒUVRE (MINI. 36 MOIS MAX. 48 MOIS)	36 mois Du 01/01/2025 au 31/12/2027 + 2 mois à prévoir pour le rendu des pièces en fin de projet Date de fin de convention 02/2028 (Date de rendu)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	101 424,40 €
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	66 400 €
AIDE DEMANDEE	53 120 € (80 % des dépenses éligibles)

ACTEURS RESPONSABLES DU PROJET	POLE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE M. Morgan Frayssines, Directeur des Services Techniques Gestionnaire Développement durable
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	M. Gilles Sanchez, Directeur de Cabinet Mme Sarah Munos, Directrice Générale des Services Mme Fabienne Darbin-Lange, élue à l'urbanisme, l'aménagement urbain, la politique foncière et l'habitat M. Frédéric Lemagner, élu à l'environnement, à l'écologie et au défi climatique, Mme Sophie Lamant, élue à l'enfance, à la vie scolaire, aux dispositifs éducatifs et de loisirs, et à la lutte contre les discriminations M. Alexandre Fieuzal, élu à la jeunesse et la citoyenneté M. Sébastien Amiel, responsable du service communication Mme Laure Marbot, responsable du service urbanisme M. Jérôme Oulié, responsable espaces verts Gestionnaire développement durable Mme Céline Bourrières, responsable du pôle famille et solidarité Mme Elodie Loizeaux, coordonnatrice de projets éducatifs et sociaux transversaux M. Stéphane Chaussende, coordonnateur enfance
PRESTATAIRE(S) ENVISAGE(S)	Nature en Occitanie, M. Robin Delsol Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais (APCVEB), Mme Annie Damon-Chosy CPIE Terres Toulousaines, Mme Helene Gauthier Arbres et Paysages d'Autan, Mme Alexandra Désirée

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

1/ Description et enjeux détaillés du territoire

La commune de Balma se trouve dans le département de la Haute-Garonne, en région Occitanie. D'une superficie de près de 17 km², la commune de Balma est bordée à l'ouest par la Vallée de l'Hers et à l'est par les confins du Lauragais. Cette situation géographique lui confère des paysages contrastés.

Elle se situe en première couronne Est de Toulouse, préfecture du département. Faisant partie de l'unité urbaine de Toulouse, de son aire d'attraction et de Toulouse Métropole, la commune de Balma, dont le territoire est un des plus vastes de la métropole, accueille une démographie dynamique.

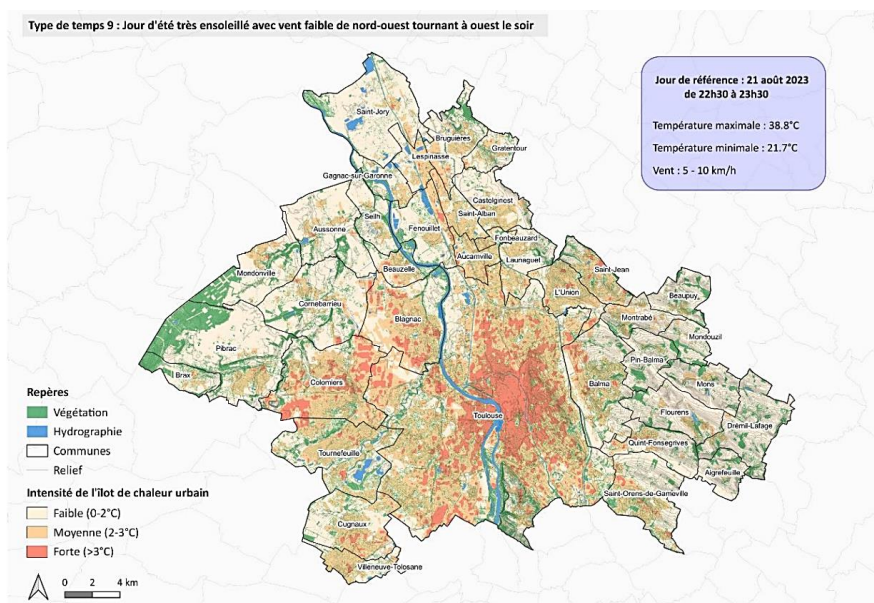
Toulouse Métropole, dont Balma fait partie, connaît une attractivité et une croissance importante chaque année. Ainsi selon les chiffres INSEE publiés en 2021, Toulouse Métropole a accueilli plus de 11 000 habitants par an entre 2017 et 2021.

Balma, identifiée comme pôle urbain, connaît également une croissance démographique importante. En 2011, elle comptabilisait 13 829 habitants, et en 2020, 17 006 habitants, soit une augmentation de 23%. Si le nombre d'habitants de Balma est continuellement en hausse, c'est également une ville avec une population qui rajeunit. Son indice de vieillissement est de 88 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. De nombreuses familles viennent s'y installer pour le cadre de vie qui y est offert. La commune compte cinq groupes scolaires.

Cette croissance soutenue entraîne une pression importante en termes de développement économique et de construction de nouveaux logements, ce qui menace directement les espaces naturels existants.

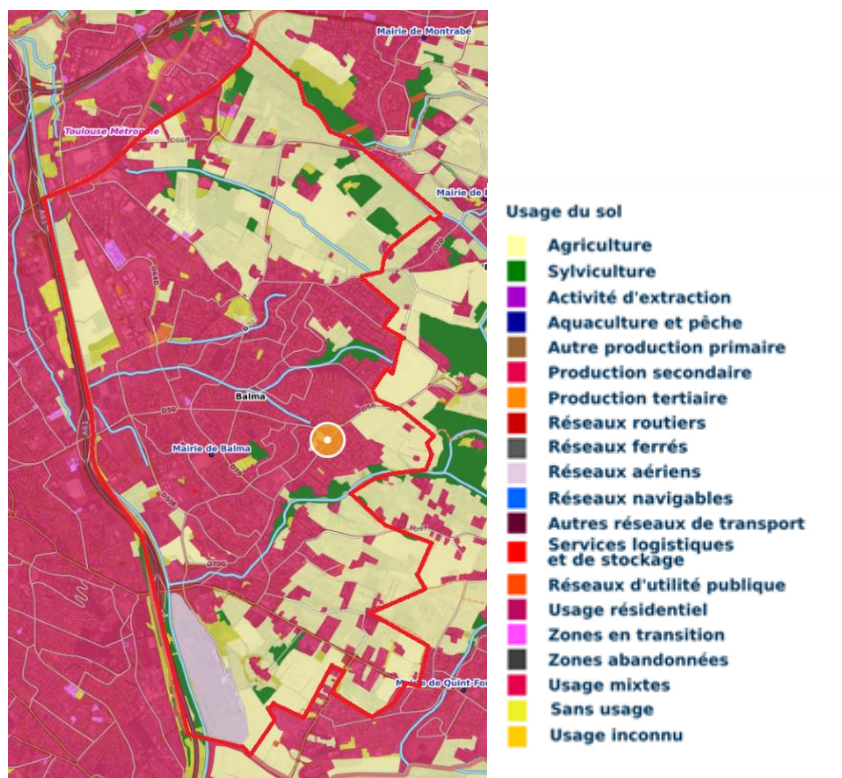
De plus, comme tout le département, Balma est aussi un territoire vulnérable, soumis à un climat typique du bassin Sud-Ouest, avec des périodes de canicule qui deviennent plus précoces, plus intenses et plus fréquentes. Ce phénomène est accentué dans le centre-ville de Balma qui est soumis à une forte exposition nocturne à l'îlot de chaleur urbain (ICU). Le territoire est marqué à la fois par les fortes pluies printanières et les sécheresses estivales, qui impactent le bon fonctionnement des écosystèmes.

Il devient donc impératif de mieux connaître la biodiversité présente sur le territoire et notamment dans l'espace urbain qui a vocation à être densifié. Améliorer la connaissance sur la biodiversité locale permettra à la commune de mieux la prendre en compte dans ses projets d'aménagements, de la protéger lorsque nécessaire et de restaurer certains milieux naturels dégradés.



Ilots de chaleur urbains (écarts de température) moyens, modélisés à partir des données de températures du réseau de stations météorologiques de la Métropole, relevées entre le 21 août 2023 entre 22h30 et 23h30 en conditions climatiques optimales.

- Occupation du sol :



Source : Mon Territoire Carto, service urbanisme de la Mairie

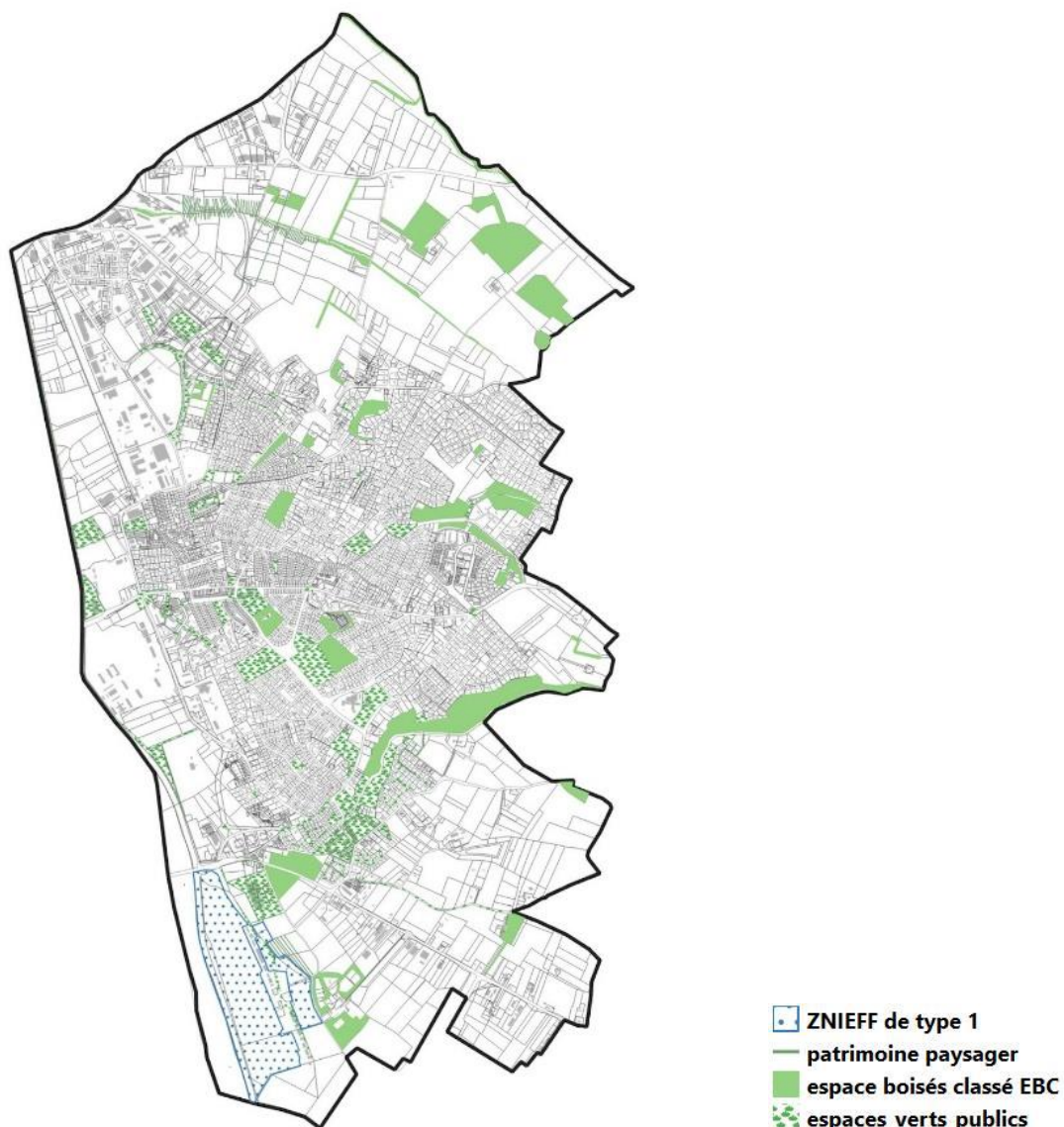
En 2018, les terrains artificialisés représentaient environ 53,4% du territoire de la commune.

Les espaces naturels non artificialisés et agricoles couvrent ainsi près de la moitié du territoire et abritent une faune et flore riches et variées.

En 2020, neuf exploitations agricoles étaient comptabilisées, mobilisant une surface de 982 hectares. Des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) permettent aux Balmanais des distributions de produits d'agriculture durable, équitable et saine.

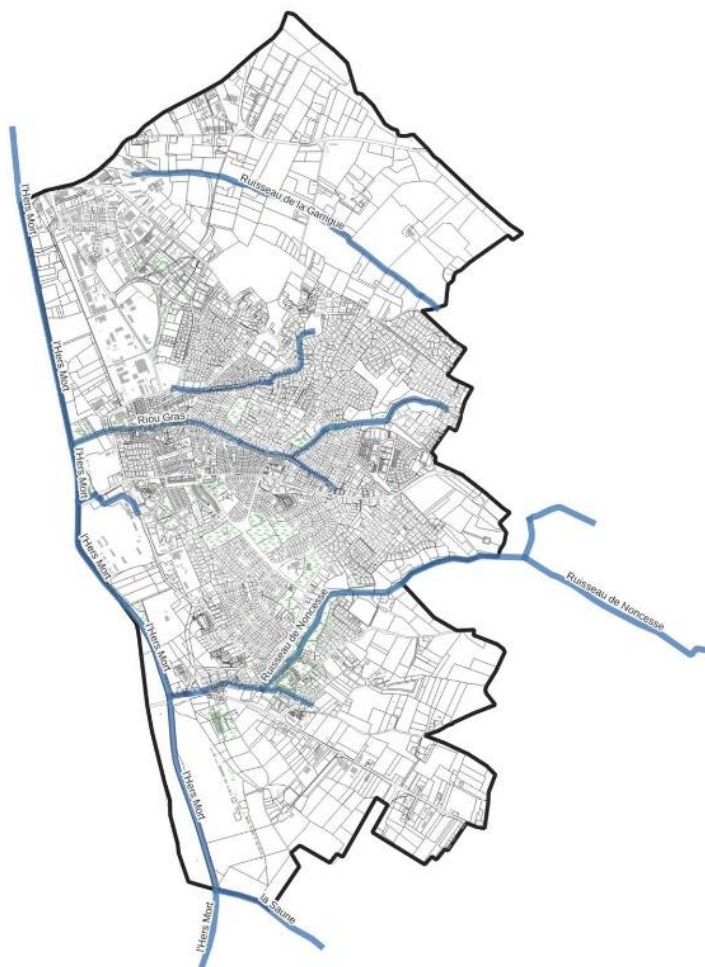
De plus, 200 parcelles de jardins partagés sont mises à disposition pour une culture potagère permettant de cultiver ses propres légumes, pour tous les publics.

Au sein de l'enveloppe urbaine, les espaces verts et massifs boisés sont nombreux puisqu'ils couvrent plus de 60 hectares. Ils sont exclusivement gérés en régie par le service espace verts de la ville de Balma qui compte 26 agents, engagés dans une démarche de gestion différenciée.



Source : QGIS, service urbanisme de la Mairie

- Réseau hydrographique :



Source : QGIS, service urbanisme de la Mairie

La commune est traversée par l'Hers-Mort, la Saune, la Seillonne, le ruisseau de Noncesse, le Riou Gras, le ruisseau de la Garrigue et par divers petits cours d'eau, constituant un réseau hydrographique de 19 km de longueur totale.

L'Hers-Mort, d'une longueur totale de 89,3 km, est un affluent de la Garonne prenant sa source dans la commune de Laurac (Aude). Il longe le périphérique toulousain (A61) et borde la commune à l'ouest, jouant le rôle de zone tampon entre Balma et Toulouse. C'est un corridor écologique majeur de la métropole sur l'axe Nord-Sud. Son débit présente des fluctuations saisonnières assez importantes, avec des crues d'hiver-printemps et des basses eaux en été. Ses berges, bien que dégradées au fil du temps, offrent de véritables zones refuges entre deux aires urbaines très densifiées.

La Saune, d'une longueur totale de 31,8 km, prend sa source dans la commune de Vaux et s'écoule vers le sud-est. Elle traverse la commune et se jette dans l'Hers-Mort à Toulouse.

La Seillonne, d'une longueur totale de 24,1 km, prend sa source dans la commune de Caraman et s'écoule du sud-est vers le nord-ouest. Elle traverse la commune et se jette dans la Saune à l'Union, commune limitrophe de Balma.

La commune accueille également le lac Saint-Clair, alimenté par le ruisseau de la Linasse, creusé en 1987. La pêche y est autorisée dans le cadre d'une convention

entre la Mairie, la Fédération Départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Haute-Garonne et l'AAPPMA de Toulouse. Plusieurs boucles et circuits piétonniers permettent de rejoindre le lac.

Néanmoins, aucune zone humide n'est actuellement recensée au Conservatoire départemental des zones humides de la Haute-Garonne (CDZH31).

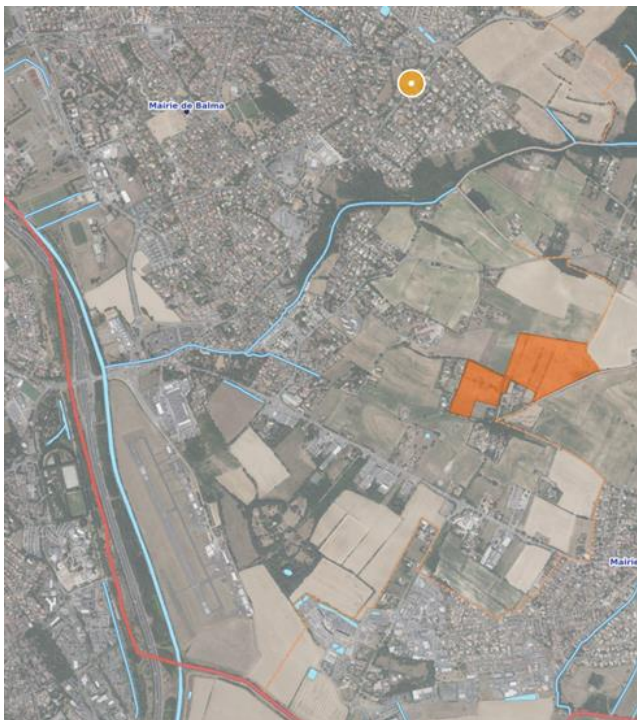
Ces cours d'eau comme leurs ripisylves sont des écosystèmes essentiels pour la faune et la flore. Réservoirs de biodiversité, ils nécessitent une protection accrue, notamment au sein de l'espace urbain.

- Espaces protégés :

Deux sites sur Balma sont classés ZNIEFF de type 1 (voir carte ci-dessus) :

- Les prairies de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes : l'Hers-Mort, qui longe la partie ouest de la ZNIEFF, maintient un régime hydrique favorable à un riche cortège de plantes des milieux humides, et notamment à une grande station de Jacinthe romaine (*Bellevalia romana*).
- Bois et Ruisseau du Grand Port de mer : 5 espèces d'amphibiens ont été recensées sur les lieux : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*).

Un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB) protège les prairies du lieu-dit « Gleyzes » afin de prévenir la disparition de l'Orchis lacté (*Neotinea lactea*), présente sur cette parcelle. Le périmètre de la zone occupe une superficie d'environ 14 hectares sur la commune de Balma.



Source : Mon Territoire Carto, service urbanisme de la Mairie

Deux autres APPB sont en cours de définition avec la Direction Départementale des Territoires (DDT). En effet, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial sont présentes sur le territoire :

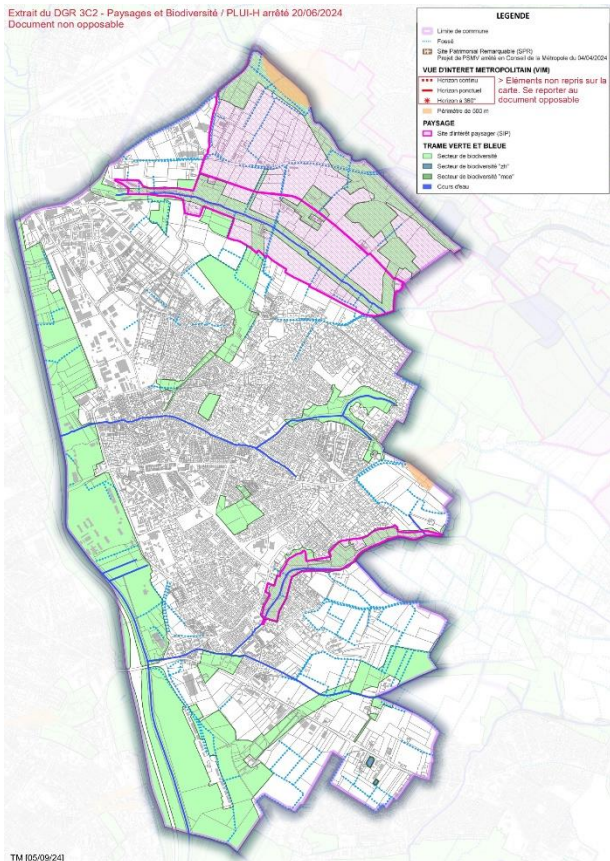
- La Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*),
- L'Ophrys miroir (*Ophrys ciliata*).

Les périmètres des APPB sont en cours d'élaboration et avec le soutien de l'association de protection de l'environnement locale, l'Association pour la Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais (APCVEB).

D'un point de vue réglementaire, certains espaces agricoles, espaces boisés, espaces verts ou naturels font l'objet d'une protection dans les documents d'urbanisme aujourd'hui applicables à la commune (PLU approuvé en 2005, PLUi-H en phase arrêt) par application d'un zonage A ou N, voire EBC.

La Vallée de l'Hers, corridor écologique et réservoir de biodiversité remarquable, représente une véritable richesse écologique. Elle abrite de nombreux habitats naturels, et une multitude d'espèces animales et végétales dont certaines sont rares et protégées. De plus, elle constitue une frontière naturelle avec Toulouse permettant de réduire de façon importante les effets de chaleur de la ville Toulouse amenés par les vents d'ouest et Nord/ouest. Aujourd'hui, si certaines parcelles de la Vallée de l'Hers sont protégées dans les documents d'urbanisme, cette protection reste cependant très parcellaire et incomplète. Compte tenu de son importance stratégique, le Conseil Municipal a émis le vœu en février 2020 de voir classer la Vallée de l'Hers en zone Natura 2000 (cf Annexe).

Les continuités écologiques représentées dans la trame verte et bleue nécessitent d'être renforcées, notamment par la restauration de certains corridors et l'évaluation de leur fonctionnalité pour les espèces présentes.



2/ Cadre – mesures prises antérieurement

La Mairie de Balma a mis en place un ensemble d’actions vis-à-vis de l’environnement et du cadre de vie de ses habitants. Tout au long de l’année, des démarches sont entreprises dans le but de préserver la biodiversité, d’assurer le développement durable et de sensibiliser le grand public à ces enjeux.

Le 4 juillet 2019, le Conseil Municipal a décrété l’état d’urgence écologique et climatique (cf Annexe). Un Plan Climat Air Energie a ensuite été élaboré de manière volontaire par Balma, soucieuse de la qualité de vie de son territoire et de sa responsabilité environnementale. Il a fait l’objet d’une délibération du Conseil Municipal le 9 février 2023 afin d’en souligner toute l’importance. Les actions sont variées et intégrées dans chaque compétence de la Mairie : accompagnement des citoyens vers la transition énergétique, sensibilisation du grand public sur plusieurs thématiques environnementales, alimentation saine et raisonnée et réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles, équipements favorisant le tri sélectif, rénovation des bâtiments et de l’éclairage public, végétalisation du territoire...

Des actions de sensibilisation à la nature sont régulièrement mises en place. Chaque année, dans les cinq groupes scolaires balmanais, le CPIE Terres Toulousaines propose des animations sur le thème de la biodiversité, et l’apiculteur en charge du rucher municipal assure des animations sur les abeilles et leur cycle de vie. Au-delà du milieu scolaire, des campagnes d’informations pour le grand public au sujet de la lutte contre les moustiques tigres et les frelons asiatiques sont diffusées annuellement : encarts spécifiques sur site de la Mairie, affichage dans la ville, distribution de flyers, conférences, réalisation d’une vidéo de prévention par le service communication et le service espaces verts, et accueil téléphonique via Allô Mairie.

De même, différents services, lieux, et temps d'échanges sont proposés par la ville à ses administrés autour des questions environnementales :

- La Maison municipale de l'Environnement inaugurée en 2023, est un lieu de partage ouvert à tous, répondant à trois objectifs : fédérer, sensibiliser et mobiliser. Des spécialistes apportent des conseils sur la consommation énergétique et des associations proposent des ateliers et animations autour de la transition environnementale, par des conseils et astuces pour moins ou mieux consommer ou pour adopter des gestes éco-responsables dans la vie quotidienne.
- La Fête de la Nature a été organisée pour la première fois en 2023, reconduite en 2024 sur une durée de 3 jours. Une conférence, un village nature composé d'une dizaine de stands associatifs, un concert et une visite des Jardins Familiaux de la Garonne ont été proposés aux balmanais, leur permettant de s'informer sur la biodiversité lors de moments conviviaux au contact de la nature. Des jeunes plants d'arbres y ont également été distribués gratuitement, dans le cadre du budget participatif, afin d'encourager la végétation sur les terrains privés. 200 personnes ont pu profiter de l'événement.
- Un rucher municipal a été installé sur les bords de l'Hers, accompagné de panneaux informatifs sur la vie de l'abeille et le rôle de pollinisation. Cet équipement offre également la possibilité d'actions pédagogiques pour les écoles.
- La Fête du Rucher se déroule chaque année, offrant au public des animations sur l'apiculture, le fonctionnement d'une ruche, et l'importance de la pollinisation. Une centaine de participants sont recensés chaque année.

Ces premières actions de sensibilisation auprès des habitants ont permis à la commune de Balma de capitaliser de l'expérience et de pouvoir être autonome et efficace pour planifier ce type d'événements dans le cadre du futur ABC.

Outre les espaces naturels et agricoles, la Ville de Balma compte 57 hectares d'espaces verts aménagés et 17 hectares d'espaces naturels au sein de l'enveloppe urbaine, qui sont entretenus par le service des espaces verts de la ville. La préservation de la biodiversité dans l'espace public a conduit à des pratiques repensées et adaptées :

- Une mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts en fonction de leur utilisation. Si cette gestion est bien appliquée en pratique, les agents des espaces verts n'en comprennent pas véritablement les enjeux et les raisons pour lesquelles elle est mise en place. Une formation à la compréhension des enjeux de la gestion différenciée sera faite aux agents sur le terrain.
- Un choix des espèces végétales raisonné, en favorisant les vivaces et plantes mellifères peu demandeuses en eau, ainsi que la suppression du fleurissement hors-sol.
- Des plantations de haies champêtres, afin de réduire les haies monospécifiques beaucoup plus pauvres en biodiversité. Pour cette action, la

Mairie est accompagnée par l'association Arbres et Paysages d'Autan, qui conseille les agents et élus sur le choix des essences champêtres, la préparation du sol, le suivi, la gestion et l'entretien. Il est également prévu que l'association propose un accompagnement technique sur la création d'une palette végétale, un atelier technique à destination des agents des espaces verts de la commune, et une gestion et un suivi global des pratiques pour la prise en compte de l'arbre, de la haie champêtre, ainsi que de la biodiversité.

- Des plantations d'arbres, avec comme objectif d'atteindre les 10 000 arbres supplémentaires d'ici 2040 et la création d'une nouvelle forêt. A ce jour, près de la moitié de l'objectif de plantation d'arbres est déjà réalisé.
- Une réflexion sur les outils juridiques à mobiliser pour préserver des parcelles communales riches en biodiversité (notamment celles longeant l'Hers et celle du rucher communal). Une note a ainsi été rédigée par un stagiaire sur les possibilités de mobiliser les dispositions du Code de l'environnement dans le cadre d'une procédure de demande de permis de construire.
- Un travail de préservation des orchidées sur la commune, initié par l'APCVEB. Des observateurs bénévoles avaient découvert des espèces d'orchidées sauvages, qui font depuis l'objet d'une attention particulière en lien avec les services municipaux. Les habitants sont également appelés à participer au travail de repérage des orchidées et peuvent alerter l'association via leur site ou par courrier.
- Une formation aux agents des espaces verts de la Mairie de Balma et à certains élus délégués à l'environnement de communes limitrophes par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées sur la gestion de la flore protégée en milieu urbain.
- La création d'un théâtre de verdure et son inauguration en 2023, nouvel îlot de fraîcheur et de biodiversité en plein centre de la commune, avec sa collection de 23 magnolias à fleurs, son parcours agrémenté de totems retraçant l'histoire du site et bientôt sa table d'orientation.

Par ailleurs, la Ville de Balma est lauréate des « 3 fleurs aux Villes et Villages Fleuris de France » depuis plusieurs années, avec un engagement annuel dans ce label.

La Mairie travaille également en lien avec les associations de protection de l'environnement locales. Parmi elles, l'APCVEB et Balma en Transition. Ces associations alertent les agents et les élus sur divers enjeux relatifs au développement durable et à la préservation du cadre de vie Balmanais, et interviennent à la Maison municipale de l'Environnement et à l'occasion d'événements organisés par la Mairie.

Par ailleurs, le secteur de Lasbordes a fait l'objet d'un certain nombre d'observations. Un inventaire biodiversité a été réalisé en 2019 par la Mairie, l'association Nature en Occitanie et l'APCVEB. Puis, l'aérodrome de Lasbordes a initié une démarche d'état des lieux de la biodiversité présente sur son territoire. La prairie aéroportuaire avait été classée en tant que réservoir de biodiversité pour sa richesse spécifique, ses espèces patrimoniales (notamment la Jacinthe de Rome) et le fait qu'elle puisse permettre à ces différentes espèces de mener un cycle biologique complet. Le

groupe Aérobiodiversité a ainsi produit un rapport qui recense la flore, la faune, les habitats, et présente la gestion des espaces verts de la plateforme.

Pour Balma, l'ABC s'inscrit ainsi dans la nécessité d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale existante et de pérenniser les partenariats qu'elle entretient avec ses partenaires associatifs. Avec les nouvelles orientations Zéro Artificialisation Nette, l'espace urbain a vocation à se densifier de façon très sensible pour répondre à l'accroissement de la population de Balma. Une meilleure connaissance de la biodiversité existante et des habitats naturels permettra de prévenir leurs destructions lors d'aménagements urbains futurs et de mettre en place toute action nécessaire à leur protection.

3/ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet d'ABC de la Ville de Balma vise à :

- **Poursuivre les efforts en faveur d'une meilleure connaissance de la biodiversité et d'identification des enjeux en termes d'espèces et de milieux.** Seront précisément fléchés la Vallée de l'Hers, conformément au vœu formulé par la majorité municipale en 2020, les cours d'eau et l'enveloppe urbaine de Balma, afin de mieux prendre en compte la biodiversité et la protection des zones humides et cours d'eau dans les projets d'aménagements urbains alors même que la loi climat et résilience conduit à densifier cet espace urbain.
- **Identifier et protéger la faune et la flore locale en vue de les intégrer dans les projets d'aménagement du territoire.** Premièrement, préalablement à leur intégration dans les documents d'urbanisme, il s'agira de protéger les biotopes situés dans l'espace urbain en utilisant des outils juridiques résultant du Code de l'environnement. Deuxièmement, il s'agira d'intégrer au fur et à mesure de leur identification, la faune et la flore à protéger dans les documents d'urbanisme applicables lors de leurs modifications ou révisions.
- **Engager une dynamique citoyenne :** valoriser et partager les résultats de l'inventaire et les données déjà existantes sur la commune auprès du grand public afin de leur faire jouer un rôle proactif dans la défense de la faune et de la flore de leur territoire et de diffuser les bonnes pratiques en matière de préservation des milieux naturels. Cette dynamique pourra être impulsée via des animations, outils de sensibilisation, communication et projets menés vers différents groupes constitutifs de la société civile de Balma et viendra renforcer les activités déjà menées par le tissu associatif en place.

4/ L'intérêt du projet

La démarche d'ABC permettra à la commune de se doter d'un réel **outil d'aide à la décision**. Ainsi, elle s'engage à inclure les conclusions et les préconisations de l'ABC dans l'ensemble de ses politiques territoriales. La démarche d'ABC constitue une première étape de diagnostic indispensable pour l'élaboration d'un plan d'action local de valorisation, de préservation, de restauration de la biodiversité locale et de partage des connaissances.

Les espèces protégées inventoriées et leurs habitats seront intégrés à terme dans les documents d'urbanisme pour qu'ils soient protégés de façon réglementaire et dans l'intervalle seront susceptibles de faire l'objet de prescriptions particulières dans les autorisations du droit des sols notamment au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement. Le PLUi-H de Toulouse Métropole est déjà arrêté, néanmoins certaines données sont incomplètes et l'ABC viendra apporter une connaissance supplémentaire pour les modifications futures.

L'intérêt de ce projet d'ABC réside également dans sa capacité à fédérer les différents services de la Mairie de façon transversale (urbanisme, développement durable, espaces verts, famille & solidarités) afin d'identifier des améliorations dans les pratiques de gestion et de favoriser l'appropriation de savoirs et de compétences pour chacun (élus, agents, acteurs locaux et citoyens).

S'appuyant sur une forte volonté politique de lutter contre l'étalement urbain et de préserver les milieux naturels de la ville, sur des données déjà nombreuses répertoriées sur le territoire, sur un tissu associatif très actif et sur la dynamique citoyenne existant déjà sur certains projets, l'ABC donne une portée plus ambitieuse et coordonnée à la préservation et la protection de la biodiversité sur la commune, et vise un large partage des connaissances auprès des citoyens.

5/ Les acteurs impliqués dans la réalisation du projet

La commune de Balma sera porteuse d'actions et coordinatrice de la démarche d'ABC et s'est entourée de plusieurs partenaires :

- **Nature en Occitanie** : association régionale de protection de la nature, fondée en 1969, elle est aujourd'hui constituée d'une équipe de 35 salariés et de plus de 1 000 adhérents. Dans le cadre des ABC, elle s'appuie sur sa longue expérience et sur son expertise naturaliste pour réaliser des inventaires, évaluer les enjeux écologiques des milieux naturels et accompagner les communes dans la réalisation de leur projet.
- **L'Association pour la Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais (APCVEB)** : association locale de protection de l'environnement. L'APCVEB est une association fondée en 1991 regroupant une centaine de membres, qui œuvre pour protéger le cadre de vie des balmanais en s'opposant aux sources de nuisances qui existent déjà ou risquent d'apparaître et dans le but de faire respecter l'environnement naturel, économique et architectural de la commune. En 2015, l'association a obtenu l'agrément « protection de l'environnement » auprès du Département de la Haute-Garonne, ce qui lui permet d'être consultée en amont des enquêtes publiques en rapport avec l'environnement. Ses actions, basées sur le bénévolat et la défense de l'intérêt général, font appel aux membres de l'association. Elle est structurée autour de 5 groupes thématiques, dont le groupe Biodiversité, qui promeut la connaissance et la protection de la biodiversité sur la commune. Le groupe a un site internet *Biodiv.Balma* qui recense l'ensemble de leurs observations, et propose des sorties mensuelles, des rencontres et des expositions. Il collabore avec diverses associations et

organismes naturalistes, et contribue à l'observatoire régional de la biodiversité.

- **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Terres Toulousaines** : association toulousaine d'éducation à l'environnement.
- **Arbres et Paysages d'Autan** : association ayant pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous.

Afin d'encourager la dynamique citoyenne, seront également parties prenantes de ce projet les **Comités de Quartier** et le **Conseil de développement local (CODEV)**. Les Comités de Quartier sont au nombre de quatre et rassemblent chacun une vingtaine d'habitants et deux élus de la ville. Organes consultatifs et instances de propositions, ils font des propositions et formulent des avis en réponse à des sujets d'intérêt local. Le CODEV est une instance consultative constituée d'acteurs locaux, représentatifs de la vie balmanaise. Il débat sur des sujets en réponse à une saisine du Maire ou en auto-saisine. A l'issue de ses travaux, le CODEV remet aux élus des avis, recommandations ou alertes pour aider aux décisions sur les projets de la ville.

En 2018, le CODEV avait formulé un avis « Balma, entre ville et campagne », qui répondait à la question suivante : « *Peut-on préserver une commune entre ville et campagne ? Comment ?* ». Le CODEV y adresse la problématique de conjuguer le développement de la commune en lien avec celui de la Métropole de Toulouse et la préservation de l'environnement et du cadre de vie. La Vallée de l'Hers y est pointée comme un riche environnement naturel qui risque d'être amputée par l'urbanisation envisagée. Par ailleurs, le CODEV suggère que les plans d'aménagement soient amendés afin de préserver ce cadre précieux. Ainsi, le projet d'ABC de Balma s'inscrit dans les préconisations formulées dans cet avis et y apporte une réponse concrète.

Des représentants de chaque Comité de Quartier et du CODEV seront membres du Comité de Pilotage de l'ABC afin de les informer sur les avancées des inventaires, de diffuser les résultats au sein de leurs réseaux respectifs et d'encourager les habitants à participer aux animations.

Par ailleurs, le pôle famille et solidarités de la Mairie de Balma sera pleinement intégré au projet. Il est notamment en charge de la coordination des dispositifs suivants :

- **L'Annexe des Jeunes** : il s'agit d'une structure communale qui accueille les jeunes de la 6ème à l'âge de 18 ans et qui propose aux inscrits un programme d'activités (jeux de société, multimédia, ateliers cuisines, découvertes sportives, ateliers ludiques...).
- **Le Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : il s'agit d'un dispositif éducatif qui intervient sur le temps périscolaire. Cela permet aux enfants d'acquérir méthodologie, organisation et autonomie et de leur proposer des ateliers sportifs et culturels où ils apprennent à vivre en groupe.
- **L'ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'École) et les ALSH (Accueils de Loisirs sans Hébergement)** : l'ALAE propose un accueil périscolaire aux enfants scolarisés, et les ALSH accueillent les enfants pendant les vacances scolaires.

Tous ces dispositifs sont demandeurs d'activités et d'ateliers afin de sensibiliser les enfants au vivant et d'encourager leur contact avec la nature. Les coordonnateurs de chaque dispositif seront ainsi conviés aux comités de pilotage et techniques et pourront s'associer aux animations prévues.

Description du projet

Comme indiqué plus haut, le projet de la Ville de Balma a pour objectifs d'améliorer sa connaissance de la biodiversité et des enjeux en termes d'espèces et de milieux du territoire, en vue de les intégrer aux documents d'urbanisme et de protéger les espèces identifiées. Il s'agira aussi de diffuser et vulgariser les données déjà existantes et celles à venir, tout en s'appuyant sur le tissu associatif dynamique et proactif dans la défense de l'environnement.

Le projet a une forte ambition en termes d'urbanisme, avec comme élue référente du projet, celle déléguée à l'urbanisme, l'aménagement urbain, la politique foncière et l'habitat.

Les milieux à prioriser seront la Vallée de l'Hers, au vu du contexte évoqué plus haut et de sa richesse écologique, les cours d'eau et l'enveloppe urbaine de Balma.

Ce projet transversal rassemble des instances de la démocratie participative balmanaise, des associations environnementales, des élus et les agents des cinq services de la Mairie suivants :

- Développement durable
- Urbanisme
- Espaces verts
- Famille et solidarités
- Communication

Les inventaires :

Afin de guider le choix des inventaires, la Mairie de Balma s'est rapprochée de Nature en Occitanie. L'association a accompagné les services dans le montage du dossier et effectuera l'ensemble des inventaires.

Une demande auprès du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) Occitanie a été faite en avril 2024, afin de compléter les bases de données locales existantes : *biodiv.balma*, gérée par l'APCVEB, et *biodiv'occitanie*, gérée par l'Union des associations naturalistes d'Occitanie (OC'NAT).

Ainsi, il apparaît que plus de 6 800 observations naturalistes ont déjà été réalisées sur Balma, avec 880 espèces recensées sur *biodiv-occitanie*. Le choix des taxons à inventorier s'est alors porté sur des espèces charismatiques, encore peu observées, présentes dans l'enveloppe urbaine ou le long des cours d'eau, en lien avec la volonté de préserver les habitats naturels dans ces zones, d'impliquer les habitants dans le projet d'ABC et de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité.

- **Les chiroptères :**

L'analyse des données existantes a mis en avant le manque de connaissance des chauves-souris sur le territoire de la commune (0 données *biodiv-occitanie*, 14 observations *biodiv.balma* depuis 2006). Groupe potentiellement présent dans l'enveloppe urbaine et sur les ripisylves, c'est donc naturellement qu'il a été choisi pour les inventaires. Les boisements le long du Noncesse, de la vallée de l'Hers, les haies agricoles et les vieux bâtis seront particulièrement ciblés. Sensible à la lumière artificielle la nuit, ce groupe permettra également d'aborder la thématique de la pollution lumineuse et de l'extinction des éclairages publics avec les habitants.

Pour cet inventaire, Nature en Occitanie propose la méthodologie suivante :

1. Un recueil préliminaire d'informations à l'aide d'un avis de recherche diffusé par la Mairie pour informer les habitants de l'inventaire en cours, identifier les gîtes potentiels, les zones de passage et prendre contact avec les propriétaires.
2. Des prospections en journée pour visiter les bâtis, arbres à cavités et autres gîtes potentiels qui auront été signalés, ainsi que pour compléter cet inventaire participatif.
3. 3 soirées d'écoutes à l'aide d'un détecteur à ultrasons (D240X Pettersson) et d'un enregistreur, pour suivre l'activité en sortie de gîte. Des écoutes actives le long de transects entre les gîtes identifiés seront également réalisées. La pose d'un enregistreur acoustique (SM4 Wildlife Acoustics) pourra également être envisagée sur une durée de 15 jours sur un site favorable.
4. L'analyse des données acoustiques recueillies sur le terrain permettra enfin de lister l'ensemble des espèces contactées durant les soirées d'inventaire.

Cet inventaire permettra de constituer un référentiel en termes de trame noire et de travailler à des pistes d'actions pour la préservation de l'obscurité en termes d'aménagement des espaces et d'adaptation de l'éclairage public.

- **Les mammifères semi-aquatiques :**

Espèces charismatiques inféodées aux cours d'eau, ce premier suivi mammologique sur la commune se concentrera principalement sur le putois d'Europe (*Mustela putorius*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*).

Ces espèces à fort enjeu n'ont quasiment jamais été répertoriés sur le territoire communal (à l'exception d'observations de putois en 2012 et 2014) mais sont bien présentes dans les cours d'eau proches ou en amont de ceux qui traversent la commune (Campagnol amphibie observé le long de la Seillone et de la Sausse, Loutre le long de la Garonne et de ses affluents, Putois le long de l'Hers-mort). Les observer à Balma serait une indication majeure sur l'état de santé des populations dans la région et serait un point d'appui pour inciter les communes limitrophes à lancer des prospections similaires.

Pour cet inventaire, différentes méthodes du protocole de suivi et de détection de la loutre d'Europe et autres mammifères semi-aquatiques seront mises en place. Ce protocole correspond à la méthode d'inventaire standard utilisée par la plupart des correspondants du Groupe Loutre national de la SFEPM dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe. Les prospections auront lieu en dehors de la période estivale et, adaptées au contexte balmanais, consisteront à prospecter les rives des différents cours d'eau, à la recherche d'indices de présence :

épreintes, empreintes de pas, taches d'urine, restes de repas et pelotes de réjection de rapaces nocturnes (afin d'identifier des restes de petits rongeurs).

Les passages naturalistes seront complétés d'une sortie grand public afin d'amener les habitants et membres des associations locales à mieux repérer les indices de passage le long de l'Hers-mort. Un atelier participatif sera ensuite proposé afin de décortiquer les pelotes récoltées, d'identifier les restes de petits mammifères présents à l'intérieur et de faire le lien avec les espèces observées lors de l'inventaire.

- **Les amphibiens :**

Les amphibiens sont des espèces indicatrices de l'état des zones aquatiques et humides et c'est pourquoi leur inventaire a été sélectionné en vue de la préservation des zones humides sur la Vallée de l'Hers et à proximité des cours d'eau traversant l'espace urbain. Avec seulement 25 observations répertoriées dans *biodiv-occitanie* sur la commune, il est également intéressant de compléter les connaissances sur ce groupe, dont certaines espèces à enjeu semblent être bien installées sur le territoire : Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et Crapaud calamite (*Epidalea calamita*).

L'inventaire passera en premier lieu par la pré-identification des mares, des prairies humides et des habitats propices aux amphibiens. Les habitants seront sollicités pour signaler les zones humides ainsi que la présence de certaines espèces communes autour de chez eux. Il est en effet essentiel d'avoir une bonne connaissance de l'aire de répartition des principales espèces sur le territoire de la ville pour pouvoir mieux cibler les inventaires et les actions de préservation et de restauration milieux.

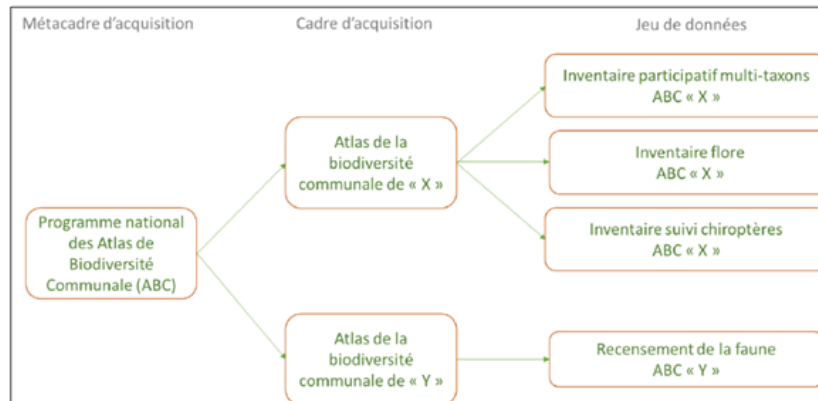
L'inventaire sera réalisé suivant le protocole POP Amphibien « Communauté » décrit par la Société Herpétologique de France. L'objectif du protocole est de suivre l'évolution de l'état de conservation des populations d'amphibiens en estimant l'occurrence de ces communautés dans les sites aquatiques. Ce protocole consiste à visiter au minimum trois sites aquatiques d'une aire échantillon. Les inventaires sont effectués lors de trois sessions réparties sur la durée de la période de reproduction afin d'inventorier l'ensemble des espèces potentielles. Par conséquent, chaque site est visité trois fois en soirée et fait l'objet d'un point d'écoute et d'une prospection visuelle à l'aide d'une lampe torche.

La diffusion des données naturalistes dans le cadre de l'ABC :

Lors des inventaires, les éléments relevés par groupe taxonomique seront conformes aux exigences des protocoles utilisés. Des données opportunistes pourront être ajoutées à ces inventaires protocolés, lors d'inventaires participatifs réalisés par des citoyens ou des bénévoles de Nature en Occitanie.

L'association Nature En Occitanie administre l'outil GeoNat'Occitanie, qui est un outil de gestion en ligne de données naturalistes et d'informations associées (localisations, observations, dates). Cette base de données permet la bancarisation et la valorisation des observations faites par ses bénévoles et ses salariés. Les données renseignées ont vocation à améliorer les connaissances, dans un objectif général de conservation de la nature. Cet outil alimente l'atlas Biodiv'Occitanie : <https://biodiv-occitanie.fr/>

Les données issues de GeoNat'Occitanie alimentent le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) régional. Ces données sont directement formatées dans le standard attendu par le SINP. Les données sont également associées à un cadre d'acquisition ainsi qu'un jeu de données relatifs aux ABC (métadonnées). Le SINP régional transmet ensuite les données à l'INPN (niveau national). Les métadonnées respecteront le cadre suivant comme le veut le protocole de partage de données ABC :



Cartographie des habitats naturels :

En amont des inventaires faunistiques, une cartographie des habitats naturels de la commune sera réalisée par l'association Nature en Occitanie afin de faciliter l'identification des zones à prospecter.

La commune de Balma possède déjà une bonne connaissance des espèces floristiques présentes sur son territoire. Ces données historiques viendront donc alimenter le travail préparatoire d'identification des grands ensembles d'habitats qui sera complété grâce à des observations de photographies aériennes et un recoupement des couches cartographiques pré-existantes afin d'évaluer l'occupation globale des sols : RPG, Corine Land Cover, cartographie des milieux secs (NEO) et cartographie des Zones Humides de Haute-Garonne. Un botaniste de l'association se rendra ensuite sur les secteurs nécessitant des relevés de terrain complémentaires pour établir une liste non exhaustive des espèces présentes et déterminer les différents types d'habitats présents.

Les espèces floristiques recensées lors de ces inventaires seront reversées dans la base de données GéoNat'Occitanie et viendront alimenter les connaissances acquises sur la biodiversité dans le cadre de cet ABC.

Les typologies utilisées pour le rendu final seront les codes EUNIS de niveau 4 autant que possible et « EUR 28 » (uniquement pour les habitats naturels correspondant aux habitats d'intérêt communautaire de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore).

Cartographie des enjeux de biodiversité :

La cartographie des enjeux de biodiversité du territoire communal sera réalisée par Nature en Occitanie grâce à la synthèse des données existantes et aux inventaires réalisés lors de l'ABC. Véritable outil d'aide à la décision, son but est que l'aménagement du territoire communal prenne bien en compte la biodiversité (espèces protégées et patrimoniales, mais aussi espèces de la biodiversité ordinaires).

et les milieux naturels dont elles ont besoin pour accomplir leur cycle de vie), les zones humides et les continuités écologiques identifiées à l'échelle du territoire communal, afin de les préserver.

Pour cela, chaque donnée faune/flore pointée sur la commune se verra attribuer un enjeu (faible, moyen, fort, majeur) par les naturalistes. Pour la faune, l'enjeu sera identifié selon la grille de hiérarchisation proposée par la DREAL Occitanie (https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20190906spp_protg_hierarchisation_internet.pdf) et adapté au contexte de la commune « à dire d'expert ». Pour la flore, l'enjeu sera attribué en analysant plusieurs critères dont les listes rouges nationale et régionale, le statut de protection de l'espèce, la patrimonialité, l'aire de répartition, les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF et Natura 2000 et la responsabilité du territoire. Une partie sera également « à dire d'expert » afin d'adapter l'enjeu au contexte de la commune.

Tous les sites prospectés se verront ainsi attribuer un enjeu (faible, moyen, fort ou majeur) dans le but de connaître les secteurs à enjeux du territoire communal et de préserver ces sites de tout aménagement.

Rendus de l'ABC :

Au cours de l'année 2027, les cartographies (habitats et enjeux) seront finalisées pour un rendu prévu en septembre 2027. Un livret grand public de vulgarisation des résultats de l'ABC sera réalisé par Nature en Occitanie et mis à disposition du public sur les lieux de distribution habituels de la commune.

La commune s'engage à reverser sur le site <http://abc.naturefrance.fr/>, tous les éléments nécessaires à son alimentation et à la diffusion des résultats de son ABC (rapport final, cartographie des habitats naturels, cartographie des enjeux, etc.). Le dossier complet de l'ABC (données d'inventaires, cartographies, rapports) sera placé sous la licence ouverte ETALAB V2.0. Cette licence concède ainsi au « réutilisateur » un droit non exclusif et gratuit de réutilisation des documents avec les conditions précisées par la licence (ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf).

Les actions d'animations et de communication

1. Les actions d'animations et de sensibilisation

- **Réunions publiques de présentation et de clôture de l'ABC**

Deux soirées publiques seront proposées au grand public, une pour le lancement, l'autre pour la clôture de l'ABC. Les élus y seront conviés.

Une conférence-débat sur la biodiversité communale sera organisée suite aux inventaires. Le thème précis reste à définir en fonction des résultats obtenus.

- **Fêtes de la Nature**

La Mairie de Balma a organisé deux éditions de la Fête de la Nature, en 2023 et en 2024. Cette année, des animations autour des enjeux de biodiversité ont été

proposées ainsi que des animations visant à encourager le public à passer du temps en extérieur.

Les trois prochaines éditions seront intégrées à l'ABC, en fléchant les animations sur les enjeux identifiés au cours de la réalisation des inventaires et autour de taxons spécifiques au territoire. Il est prévu que Nature en Occitanie y tienne un stand tous les ans.

- **Animations sur les chiroptères**

Le CPIE Terres Toulousaines proposera une animation lors du Jour de la Nuit, axée sur le thème de la pollution lumineuse et de la biodiversité nocturne.

Les élus de la Mairie pourront bénéficier d'un atelier ludique sur le thème de la trame noire, un jeu sérieux développé et animé par Nature en Occitanie.

- **Animations sur les amphibiens et les mammifères semi-aquatiques**

Afin de faire un focus sur les deux autres taxons, Nature en Occitanie proposera deux animations :

- Une sortie nature grand public : indices de présence des mammifères semi-aquatiques le long de l'Hers.
- Un atelier de décorticage des pelotes avec les habitants.

- **Mise en valeur du travail de l'APCVEB**

Balma a la chance d'avoir une association naturaliste proactive sur son territoire, qui impulse et accompagne des projets écologiques et promeut la biodiversité depuis de nombreuses années sur la commune. Le groupe de travail « Biodiv », qui œuvre sous la coordination de l'APCVEB, recense et étudie la biodiversité présente sur le territoire et publie les observations sur son site. Un grand nombre d'observations sont ainsi en accès libre et méritent d'être mises en lumière et partagées au public.

Pour permettre d'accroître leur visibilité et de faire connaître leur activité au plus grand nombre, il est proposé que le site de l'APCVEB et leurs observations soient mis en avant dans le cadre de l'ABC : des références seront intégrées dans les communications dédiées à l'ABC et une présentation de l'association et de son activité sera faite lors des réunions publiques.

Par ailleurs, l'APCVEB proposera les animations suivantes :

- Des balades ou rencontres mensuelles ouvertes à tous (adultes et enfants) avec définition d'une thématique (lieu ou espèces) suivi d'un article,
- Une rencontre annuelle sur un thème à définir par le groupe Biodiv, avec l'apport d'un conférencier ou d'un partenaire (Muséum, Conservatoire botanique...).

- **Sensibilisation des enfants : l'implication de l'Annexe des Jeunes, du CLAS, et des ALAE/ALSH**

Tous les ans, le CPIE Terres Toulousaines intervient dans une classe de chaque groupe scolaire pour proposer une animation sur la biodiversité. L'apiculteur en

charge du rucher municipal propose également une intervention afin de présenter le rôle de l'abeille et des ruches.

La démarche d'ABC permet d'aller plus loin et de sensibiliser un plus grand nombre d'enfants. Ils pourront donc être mobilisés lors des prochaines Fête de la Nature.

Chaque structure pourra bénéficier des résultats obtenus au cours de l'ABC et ainsi organiser des ateliers autour de la biodiversité locale. Voici ci-dessous des exemples non exhaustifs d'ateliers qui pourront être développés avec les enfants :

- Création d'une fresque de la biodiversité
- Participation à une des balades de l'APCVEB
- Visite du rucher et d'espaces naturels de la commune
- Création de nids à chauve-souris et de bombes de graines
- Jeux ludiques : retrouver des espèces précises sous forme de chasse au trésor, concours photo, etc.

Par ailleurs, il est proposé que les 7 groupes du CLAS participent à un atelier sur la chauve-souris, animé par le CPIE Terres Toulousaines. L'objectif est ensuite que chaque groupe s'organise autour de projets sur la chauve-souris : création d'une fresque ou d'une exposition, participation des enfants à certains inventaires chauve-souris...

L'APCVEB pourra intervenir ponctuellement, à la demande des animateurs, pour accompagner ces projets.

Sur le long terme, l'objectif est de pérenniser ces animations dans la sphère éducative, scolaire et péri-scolaire en les inscrivant constamment dans les programmes d'activités de la Ville. Cela permettra d'insuffler une dynamique et, au-delà du projet d'ABC, de développer de nouveaux projets.

- **Continuités écologiques**

Afin de compléter le travail d'amélioration des connaissances sur la biodiversité du territoire et de sensibiliser les habitants à l'importance de la préservation de la Vallée de l'Hers et des cours d'eau, l'association Arbres et Paysages d'Autan proposera des animations plus axées sur les milieux et les continuités écologiques :

- Formation « *Comprendre la notion de Trame verte et bleue pour agir sur les continuités écologiques de son territoire* » à destination des agents des espaces verts et de l'urbanisme.
- Conférence-débat « *Comprendre la notion de Trame verte et bleue : comment agir pour la biodiversité en tant que citoyen* » à destination du grand public.

Cet axe sur les continuités écologiques nous paraît être un point essentiel pour connecter les données existantes et pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques à entreprendre dans les espaces privés, non atteignables par la commune.

2. Les actions de communication

- **Par la commune**

Le service communication de la Mairie sera partie prenante du projet et proposera plusieurs actions afin de relayer le projet et de le faire connaître aux habitants :

- Création d'une charte graphique adaptée à l'ABC ;
- Articles dans le Balma Info, publications sur les réseaux sociaux et affiches sucettes dans la ville ;
- Encart spécifique sur le site internet de la Mairie, qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancée du projet ;
- Création de panneaux à installer sur la commune pour informer sur la faune et la flore présente sur le territoire ainsi que sur les pratiques de gestion afin de les préserver ;
- Création d'une vidéo dédiée au projet : retours sur les inventaires et animations réalisés, accompagnés d'interviews d'élus/agents de la commune et de personnes ayant bénéficié des animations ;
- Un livret de vulgarisation des résultats à destination du grand public sera également réalisé en fin de projet. Nature en Occitanie interviendra en appui sur la rédaction, et le service communication sera chargé de la mise en forme (PAO) et du tirage.

- **Par Nature en Occitanie**

Nature En Occitanie se fera également le relais de l'information concernant l'ABC de la commune. L'association s'appuie sur ses outils de communication pour diffuser et valoriser les différentes actions menées sur l'ABC :

- Page Facebook de Nature En Occitanie (<https://www.facebook.com/NatureEnOccitanie>) avec plus de 7400 abonné.e.s ;
- Page LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/1031017/>) avec 7000 abonné.e.s ;
- Site internet (500 000 visites/an) ;
- Dépêche du Midi, bulletin trimestriel de l'association auprès de ses adhérents, édité en 1 000 exemplaires (2 numéros/an) ;
- Lettre d'information trimestrielle à destination des adhérents (près de 1000 adhérents dont 70% résident en Haute-Garonne et 10% dans les Hautes-Pyrénées).

L'équipe dispose d'un réseau de partenaires qui peuvent être un relais de communication à l'échelle du territoire et à destination de divers public (presse quotidienne et presse spécialisée, radios, Agence Régionale de la Biodiversité, réseaux associatifs...). L'association peut également prendre appui sur les bénévoles pour se mobiliser et s'engager auprès d'autres citoyens dans des actions de sensibilisation.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Il est prévu que le projet s'étale sur une durée de trois ans, de janvier 2025 à décembre 2027 (36 mois).

Il est également prévu une adhésion au SINP après l'obtention des résultats de l'appel à projets.

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Organiser et animer un comité de pilotage dédié au projet</i>	<i>Un comité de pilotage par an</i>	<i>01/2025</i>	<i>31/2027</i>
<i>Organiser et animer un comité technique dédié au projet</i>	<i>Comités techniques organisés au fil de l'eau</i>	<i>01/2025</i>	<i>31/2027</i>
<i>Organiser une réunion de lancement de l'ABC</i>	<i>Communication du projet aux balmanais en vue d'expliquer la démarche, les inventaires qui seront réalisés et les animations prévues</i>	<i>01/2025</i>	<i>01/2025</i>
<i>Cartographie des habitats naturels et semi naturels</i>	<i>Cartographie Repérage des habitats sur la commune Outil d'aide à la décision</i>	<i>01/2025</i>	<i>12/2027</i>
<i>Organiser les Fêtes de la Nature</i>	<i>Une Fête de la Nature par an. En 2025, explication de la démarche d'ABC. En 2026 et 2027, focus sur les résultats des inventaires.</i>	<i>05/2025</i>	<i>05/2027</i>
<i>Animation : Jour de la Nuit</i>	<i>Une animation par le CPIE Terres Toulousaines à destination du grand public sur la sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne</i>	<i>10/2025</i>	<i>10/2025</i>
<i>Atelier trame noire à destination des élus</i>	<i>Compréhension de la notion de trame noire et de ses enjeux</i>	<i>10/2025</i>	<i>10/2025</i>
<i>Contacteur les propriétaires des parcelles privées pour autoriser les inventaires</i>	<i>Acceptation du passage des naturalistes sur les parcelles privées par les administrés</i>	<i>05/2025</i>	<i>10/2025</i>
<i>Réaliser un inventaire 1 : Chiroptères</i>	<i>Acquisition de données naturalistes</i>	<i>01/2026</i>	<i>12/2026</i>
<i>Réaliser un inventaire 2 : Mammifères semi-aquatiques</i>	<i>Acquisition de données naturalistes</i>	<i>01/2026</i>	<i>12/2026</i>
<i>Réaliser un inventaire 3 : Amphibiens</i>	<i>Acquisition des données naturalistes</i>	<i>01/2026</i>	<i>12/2026</i>
<i>Formation sur la trame verte et bleue à destination des agents des espaces verts et de l'urbanisme</i>	<i>Meilleure compréhension des enjeux des continuités écologiques sur la commune, avec un focus sur la Vallée de l'Hers et les cours d'eau</i>	<i>02/2026</i>	<i>02/2026</i>
<i>Conférence-débat sur la trame verte et bleue à destination du grand public</i>	<i>Meilleure compréhension des enjeux des continuités écologiques sur la commune et des pratiques de</i>	<i>10/2026</i>	<i>10/2026</i>

<i>public</i>	<i>gestion des espaces naturels</i>		
<i>Sortie nature grand public : indices de présence des mammifères semi-aquatiques le long de l'Hers</i>	<i>Diffusion des résultats d'inventaires des mammifères semi-aquatiques</i> <i>Meilleure connaissance de la biodiversité communale</i>	<i>09/2027</i>	<i>09/2027</i>
<i>Atelier : Décorticage de pelotes avec les habitants</i>	<i>Diffusion des résultats d'inventaires des mammifères semi-aquatiques</i> <i>Meilleure connaissance de la biodiversité communale</i>	<i>09/2027</i>	<i>09/2027</i>
<i>Création d'une vidéo dédiée au projet</i>	<i>Vidéo de présentation des inventaires, des animations et des résultats par le service communication de la Mairie</i>	<i>01/2025</i>	<i>12/2027</i>
<i>Elaborer plan d'actions post-ABC et le faire valider en Conseil Municipal</i>	<i>Plan d'actions post-ABC avec des actions concrètes à réaliser par la commune sur son territoire</i> <i>Plan d'actions qui servira de base à la candidature au programme « Territoire Engagé pour la Nature »</i>	<i>12/2027</i>	<i>12/2027</i>
<i>Rédaction du rapport final</i>	<i>Rapport final avec l'ensemble des résultats des inventaires, les cartographies, et le bilan des actions d'animation et de communication</i> <i>Outil d'aide à la décision</i>	<i>01/2026</i>	<i>11/2027</i>
<i>Envoyer un bilan final à l'OFB</i>	<i>Bilan final de l'ABC qui confirme la réalisation de l'ensemble des actions et financements prévus</i>	<i>12/2027</i>	<i>12/2027</i>
<i>Imprimer livret grand public</i>	<i>Livret de vulgarisation des résultats à mettre à disposition du public sur les sites communaux et à publier en ligne sur le site internet</i>	<i>01/2028</i>	<i>01/2028</i>
<i>Organiser une réunion de clôture de l'ABC</i>	<i>Présentation du rapport final, du livret grand public, de la vidéo, et du plan d'actions post-ABC</i>	<i>02/2028</i>	<i>02/2028</i>

3. Perspectives de l'action

3.1. Perspectives générales

L'ABC doit être un véritable **outil d'aide à la décision**. Il doit apporter une meilleure connaissance des espèces locales et des habitats naturels et semi-naturels, afin de les intégrer dans les projets d'aménagement urbain et d'impulser des projets en lien avec la biodiversité au sein des instances communales et citoyennes.

La Vallée de l'Hers pourra être sanctuarisée et davantage végétalisée. L'objectif principal est de conserver ce poumon vert de la commune en empêchant tout aménagement urbain et de préserver le réservoir de biodiversité qu'elle constitue. Des actions de plantations et de restauration d'habitats pourront être envisagées. L'ABC servira également de base à un début de procédure pour classer la Vallée de l'Hers en Zone Natura 2000, conformément au vœu de la majorité municipale (cf Annexe).

Est aussi attendu une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau de la commune, afin d'envisager la mise en place d'un plan de gestion global.

La réalisation d'une trame noire pourra être envisagée et intégrée au plan d'extinction de l'éclairage public.

Au sein des services de la Mairie, l'ABC pourra se traduire par une amélioration de la gestion des espaces verts et une meilleure compréhension des enjeux liés à la biodiversité par l'ensemble des agents et des élus. Cela pourra également se traduire par un porter à connaissance des cartographies aux instructeurs du service urbanisme afin d'identifier les parcelles concernées par la présence d'espèces protégées et, le cas échéant, appliquer les dispositions du Code de l'environnement et ainsi servir de base à des refus de permis de construire.

S'agissant du grand public, tant des adultes lors d'ateliers/formations/conférences que des enfants lors d'animations dans les groupes scolaires, à l'Annexe des Jeunes ou lors des temps du CLAS, il est attendu que l'ABC apporte un nouvel éclairage sur la biodiversité urbaine et locale, ainsi qu'une communication accrue sur des bonnes pratiques de gestion des espaces verts et une prise de conscience des enjeux liés à la préservation de la faune et de la flore.

Il est également prévu que le plan d'actions post-ABC constitue la base de la candidature de la commune au programme « Territoire Engagé pour la Nature », suite naturelle et cohérente de l'ABC.

Ce projet d'ABC permettra un effet de levier pour impulser des projets et des animations en lien avec la biodiversité, qui se poursuivront sur la durée et qui pourront être développés entre les services concernés de la Mairie. Par ailleurs, l'APCVEB poursuivra son travail et pourra effectuer des observations récurrentes des résultats obtenus.

Enfin, des prospections complémentaires pourront être réalisées à la suite de l'ABC afin de conduire au mieux les actions préconisées.

3.2. Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme

Le recensement des corridors écologiques de Balma et des éléments de la trame verte et bleue est lacunaire : la commune de Balma dispose de nombreux cours d'eau et massifs boisés à enjeux, qui n'apparaissent pas sur la carte de la TVB du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine (SCOT). De même, les cartes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

du PLUi-H actuellement en cours d'élaboration sont incomplètes et très insuffisantes au regard des enjeux décrits plus haut.

La volonté municipale est d'intégrer systématiquement les résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme suivants :

- SCOT de la grande agglomération de Toulouse actuellement en cours de révision ;
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat de Toulouse Métropole (PLUi-H) : Prescription de l'élaboration en février 2022 pour une entrée en vigueur fixée fin 2025 et 1^{ère} modification prévue dès 2026. Il s'agit de l'outil réglementaire déterminant ce qu'il sera possible de réaliser ou non en termes d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire. Il deviendra, après son entrée en vigueur, le document de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans l'intervalle et tant que les résultats ne pourront pas être intégrés dans les documents d'urbanisme, selon la temporalité des modifications et/ou révisions des documents d'urbanisme applicables à la commune, le service urbanisme s'appuiera sur les dispositions des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement.

4. Gouvernance

1/ Comité de pilotage

Le projet sera conduit par un comité de pilotage réunissant élus et techniciens, qui sera le garant de la mise en œuvre du projet, du respect des orientations et du calendrier. Le comité de pilotage se réunira trois fois : lors du lancement du projet, lors d'un bilan de mi-étape et lors de la présentation des résultats et de la finalisation du rapport écrit.

Le principal partenaire, Nature en Occitanie, jouera un rôle important de réalisation et de partage des résultats naturalistes. Le partenaire institutionnel, OFB, sera convié pour suivre l'avancement des réalisations. La présence des partenaires extérieurs permettra un appui supplémentaire à la conduite du projet d'ABC.

Ce comité de pilotage regroupera :

- Le Maire
- Le directeur de Cabinet
- La directrice Générale des Services
- L'élue à l'urbanisme, l'aménagement urbain, la politique foncière et l'habitat
- L'élue à l'environnement, à l'écologie et au défi climatique
- L'élue à l'enfance, à la vie scolaire, aux dispositifs éducatifs et de loisirs, et à la lutte contre les discriminations
- L'élue à la jeunesse et la citoyenneté
- Le Directeur du service communication
- La Gestionnaire développement durable en charge de la coordination du projet
- Un représentant du CODEV
- Un représentant du CLAS

- Un représentant de chaque Comité de Quartier
- Un représentant de Nature en Occitanie
- Un représentant de l'APCVEB
- Un représentant du CPIE Terres Toulousaines
- Un représentant d'Arbres et Paysages d'Autan
- Un représentant de l'OFB
- Un représentant de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

2/ Comité technique

Des comités techniques seront organisés à la demande, en fonction de l'avancement du projet. Ces comités auront pour but de traiter les points opérationnels et traiter les éventuelles problématiques.

Seront conviés :

- Le directeur de Cabinet
- La directrice Générale des Services
- Le directeur des Services Techniques
- Le responsable du service communication
- La responsable du service urbanisme
- Le responsable espaces verts
- La gestionnaire développement durable
- La responsable du pôle famille et solidarité
- La coordonnatrice de projets éducatifs et sociaux transversaux
- Le coordonnateur enfance
- Les interlocuteurs de Nature en Occitanie
- Un représentant de chaque association partenaire

5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet

La commune aura à sa charge :

- La coordination du projet d'ABC : la gestionnaire développement durable assurera le suivi du bon déroulé des inventaires, des animations et de la communication,
- L'organisation des comités de pilotage, comités de suivi, et des réunions publiques de présentation et de clôture,
- L'organisation logistique des animations proposées par les partenaires,
- La coordination du rapport final.

Nature en Occitanie aura à sa charge :

- La réalisation des inventaires naturalistes pour les 3 groupes taxonomiques ciblés,
- La cartographie des habitats naturels et semi naturels,
- La cartographie des enjeux,
- La réalisation du livret grand public,
- Les actions des animations auxquelles elle s'est engagée,
- La participation à la rédaction du rapport final.

L'association accompagnera également la commune sur la gestion du projet, en proposant un conseil technique et une co-coordination tout au long de la durée de l'ABC.

Les autres partenaires auront pour rôle de mobiliser, sensibiliser, et prendre part aux comités de pilotage ainsi qu'aux comités techniques.

6. Résumé publiable du projet

Située dans la première couronne de Toulouse, Balma est une commune aux paysages contrastés du fait de sa situation géographique (à l'ouest la commune est bordée par la Vallée de l'Hers et à l'est par les confins du Lauragais). Balma a préservé son identité « entre ville et campagne », identifiée comme telle par ses habitants, ayant su sauvegarder ses espaces naturels et agricoles couvrant encore près de la moitié de son territoire.

Du fait de sa localisation géographique, de la présence de transports en commun structurants, de son cadre de vie très préservé, et bénéficiant de l'attractivité économique de Toulouse Métropole, la commune de Balma accueille une population toujours croissante. Cet accueil de population s'accompagne de la construction de logements et d'équipements publics au sein de l'enveloppe urbaine. Compte tenu de la sobriété foncière à laquelle toute collectivité est tenue, l'enveloppe urbaine de Balma va devoir se renouveler, se densifier et se réinventer.

Or, plusieurs milieux méritent une attention particulière. D'abord, la Vallée de l'Hers (trame verte), qui s'étend du Nord au Sud sur toute la frontière Ouest de Balma. Véritable réservoir de biodiversité, elle constitue un corridor écologique et un milieu privilégié pour de nombreuses espèces. Elle fait également office de « zone tampon » entre Toulouse et Balma, lui faisant bénéficier d'une fraîcheur non négligeable (3 à 4 degrés de moins qu'à Toulouse). La Vallée de l'Hers se situe dans l'enveloppe urbaine de la commune et de ce fait doit être protégée de façon encore plus importante.

Puis, au sein même de l'espace urbain, la désignation et la gestion de zones protégées constituent les fondements de la conservation de la biodiversité. Cette dernière permet d'agir simultanément sur la santé et le bien-être des habitants, sur la résilience aux risques naturels et sur le climat. Il est donc essentiel de connaître les espèces présentes même en territoire urbain et de savoir les protéger pour que la faune et la flore continuent de s'y épanouir.

Avec l'acquisition de connaissances sur la biodiversité du territoire, la commune de Balma pourra justifier de la protection des milieux dans lesquels elle a été constatée et de bonnes pratiques de gestion tant dans les futurs projets d'aménagements urbains qu'auprès des habitants.

Enfin, les données acquises viendront compléter l'ensemble des nombreuses observations déjà effectuées sur Balma. Afin de diffuser ces connaissances et d'insuffler une dynamique citoyenne, le projet d'ABC de Balma prévoit d'intégrer pleinement les associations, les instances de démocratie participative, les structures éducatives et les groupes scolaires.

7. Productions attendues en fin de projet

7.1 Productions obligatoires :

- Cartographie des enjeux de biodiversité
- Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal
- Attestation de versement des données au SINP
- Bilan financier
- Bilan technique

La transmission de ces productions est indispensable pour la clôture de la convention de subvention ou de la décision d'aide.

7.2 Productions complémentaires proposés par le bénéficiaire :

- Cartographie des habitats naturels et semi-naturels
- Livret grand public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 32

L'an deux mille vingt, le trente janvier
*le Conseil Municipal de la Commune de BALMA, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2020

PRESENTS : *La majorité des membres en exercice.*

Monsieur Fabien LEMAGNER a été élu secrétaire.

POINT 2

Objet : Vœu proposé par le groupe des élus de la majorité municipale : création d'un site "Natura 2000" sur la Vallée de l'Hers

Dans la lignée de notre précédent vœu concernant l'urgence écologique et climatique proposé lors du conseil municipal du 4 juillet 2019, il nous apparaît essentiel de tout faire pour préserver la richesse écologique de notre territoire.

La Vallée de l'Hers est un réservoir de biodiversité et un corridor écologique d'importance majeure pour la commune de Balma. En effet, de nombreuses espèces animales et végétales y sont présentes et certaines sont rares et protégées.

Si nous avons engagé une démarche de préservation de la Vallée de l'Hers dès 2014 par le biais des documents d'urbanisme locaux dont nous disposons, PLUi-H et SCOT notamment, nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin dans notre action et procéder à une véritable sanctuarisation de celle-ci.

Pour ce faire, il est nécessaire d'aller au-delà des outils locaux et de faire appel à des procédures reconnues au niveau national et communautaire. Aussi, nous souhaitons que la Vallée de l'Hers (*située, pour ce qui concerne la commune de Balma, des jardins familiaux au nord de la commune jusqu'au cours d'eau de la Saune au sud de la commune- en dehors des terrains militaires - à l'ouest du bus en site propre et au sud de la route de Castres*) soit reconnue parmi les sites "Natura 2000".

La création d'un site "Natura 2000" répond à une volonté de préserver la diversité biologique d'un lieu en assurant la protection d'habitats naturels et la conservation d'espèces animales ou végétales en présence.

De par sa mise en œuvre communautaire, le dispositif "Natura 2000" vise à construire un réseau européen des espaces naturels les plus importants.

Lorsqu'un site est identifié "Natura 2000", l'État a une obligation de conservation des milieux naturels afin d'assurer la protection du patrimoine d'intérêt communautaire. Il doit donc prendre les mesures nécessaires pour prévenir les phénomènes de détérioration des milieux ou de perturbation des espèces qui pourraient remettre en cause la pérennité des habitats et espèces pour lesquels le site "Natura 2000" a été créé.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal de Balma, réuni le 30 janvier 2020:

- **s'engage à entamer les démarches visant à faire inscrire la Vallée de l'Hers dans les sites "Natura 2000".**

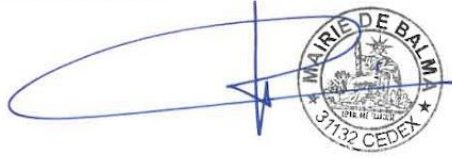
N° 2020-002

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- › adopte le vœu du groupe majoritaire

Pour extrait certifié conforme

Fait à BALMA, le 31 janvier 2020



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 031-213100449-20200130-CM_2020_002-DE

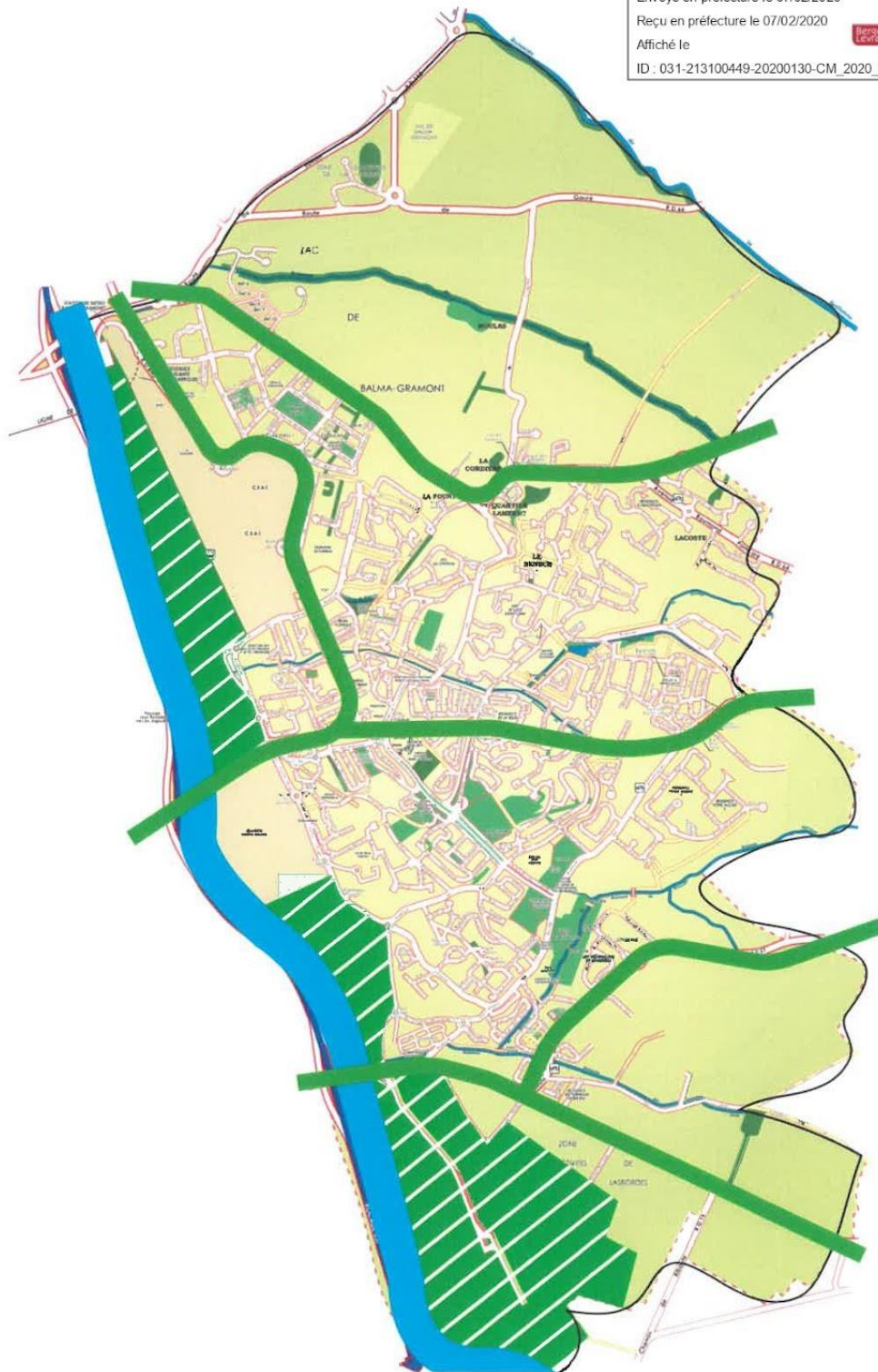
Certifié exécutoire,

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

N° 2020-002

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 031-213100449-20200130-CM_2020_002-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 20

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet

*le Conseil Municipal de la Commune de BALMA, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

PRESENTS : *La majorité des membres en exercice.*

Monsieur Fabien LEMAGNER a été élu secrétaire.

POINT 21

Objet : Vœu présenté par le Groupe Majoritaire pour la mise en place d'un état d'urgence écologique et climatique

Les mobilisations citoyennes et les alertes scientifiques se succèdent afin d'éclairer l'opinion publique sur la nécessité d'une prise en compte de la situation de notre environnement. Il ne s'agit pas seulement du dérèglement climatique et de ses conséquences immédiates, mais de notre cadre de vie, à une échelle plus globale, mettant en péril l'écosystème planétaire et sa biodiversité.

En février 2019, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a alerté sur les risques que la chute de la biodiversité pouvait engendrer sur notre sécurité alimentaire. En mai, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco systémiques de l'ONU ont annoncé qu'une espèce vivante sur huit était menacée d'extinction à court ou moyen terme. Fin 2018, le GIEC avait été tout aussi alarmant en soulignant que les dix prochaines années seraient cruciales pour mener à bien des actions concrètes afin de lutter contre le dérèglement climatique.

Face à cette donne inquiétante, dont les retombées concrètes commencent à se faire ressentir dans notre vie quotidienne, les institutions de la République se mobilisent peu à peu. En mai 2019, la délégation à la prospective du Sénat a présenté un rapport esquissant des pistes de travail pour préparer l'adaptation de notre territoire au dérèglement climatique. Quelques jours auparavant, le gouvernement avait affiché plusieurs intentions nouvelles en faveur de la préservation de la biodiversité.

Le 23 septembre prochain, l'ONU organisera à New York le Sommet Action Climat afin d'amplifier la coopération politique internationale et inciter de vastes mouvements de soutien à cette cause. L'un des objectifs principaux de ce sommet sera de stimuler les actions ascendantes initiées par les villes, les régions, la société civile et le secteur privé.

Au sein de notre territoire, l'implication en faveur de l'environnement se déploie plus largement chaque jour. Le tissu associatif, dense et mobilisé, élabore au quotidien des actions pour faciliter les changements de mode de vie de nos concitoyens. Au sein de Toulouse Métropole, Balma et les communes s'engagent au quotidien avec comme boussole un Plan Climat Air Énergie Territorial ambitieux, qui vise la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et en proposant des alternatives de transport afin de réduire l'impact environnemental des déplacements. La ville de Balma met en œuvre des actions concrètes et volontaristes, à diverses échelles, afin notamment de sensibiliser les plus jeunes à la question de notre environnement en instaurant et accompagnant des actions pédagogiques. A l'échelle de la commune, des actions de fond ont été engagées dans le cadre du plan d'urbanisme afin de préserver et de sanctuariser des espaces naturels, agricoles et humides, riches d'une biodiversité essentielle à notre qualité de vie. Sous l'impulsion de M. le Maire et de la majorité municipale, l'action de la ville et de ses partenaires a également pour objectif de réduire l'empreinte énergétique de ses équipements publics, grâce par exemple au Plan Éclairage initié en 2018 qui permettra de réduire la consommation de 85%.

N° 2019-066

Cependant, face à l'urgence, d'autres initiatives sont nécessaires au niveau national. La ville de Balma souhaite s'impliquer : élus, collectivités, associations, citoyens et entreprises doivent agir ensemble pour que le cadre de vie évolue et que le devenir des générations futures dépend de nos actions d'aujourd'hui.

La ville de Balma souhaite contribuer à l'appel lancé par des organisations citoyennes apolitiques et rejoindre les plus de 700 instances gouvernementales locales de par le monde (dont 6 en France) qui ont fait le choix de mettre l'urgence écologique au cœur de leur action.

Notre monde est dans une course pour limiter les effets du changement climatique. Cette course, nous pouvons encore la gagner et la ville de Balma souhaite aujourd'hui y prendre part encore plus activement.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal de Balma, réuni le 4 juillet 2019 :

- prend acte de l'urgence écologique qui touche la planète, mais aussi notre territoire, ses ressources naturelles, sa biodiversité et son climat,
- déclare sur notre commune l'état d'urgence citoyen, écologique et climatique, constituant une alerte collective inédite, ne revêtant aucune considération politique partisane,
- demande au gouvernement la mise en place d'un état d'urgence écologique et climatique, marquant la mobilisation de l'ensemble de la nation en faveur d'une transition écologique juste et ambitieuse, vers une économie décarbonée permettant de mieux respirer, mieux se nourrir et préserver notre environnement et la richesse de notre biodiversité,
- demande au gouvernement la prise en compte immédiate des 18 recommandations du rapport d'information des sénateurs Ronan Dantec et Jean-Yves Roux, en faveur d'une véritable adaptation de notre pays au changement climatique ; avec la priorité absolue donnée à des stratégies d'adaptation de notre économie agricole, de nos territoires urbains comme ruraux, de notre gestion de la ressource en eau et un confortement des moyens des Collectivités territoriales pour agir sur la résilience de leur territoire,
- demande au gouvernement la mise en place d'une refonte des dispositifs de soutien financier en faveur de la transition écologique et de la capacité d'action des Collectivités territoriales, pour imaginer et financer des projets à la hauteur des défis auxquels nous faisons face,
- s'engage à reconnaître l'impact écologique de ses projets comme un paramètre essentiel de ses politiques et de ses décisions,
- s'engage à assurer une information transparente et régulière des citoyens concernant cet impact écologique, pour permettre le débat et la concertation sur les projets municipaux, en collaboration avec les balmanais, les associations environnementales et locales et les nouveaux dispositifs mis en œuvre par la municipalité : Conseil de Développement local et Comités de Quartier,
- saisira le Conseil de Développement local de Balma afin d'établir des propositions sur ces sujets.